



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mardi 15 avril 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Nicolas KELEN**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) - Sébastien FRANÇOIS (à Nicolas KELEN) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Catherine PEREZ) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Sylvie GUINET (à Alain GARDETTE)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

• FINANCES	3
1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025	3
• ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	6
2. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE	6
• RESSOURCES HUMAINES	6
3. SERVICES MUNICIPAUX	6
4. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS	7
5. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS	9
• AFFAIRES SOCIALES	10
6. CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENT DU RHÔNE – VILLE DE BRIGNAIS – FONDATION AJD-MAURICE GOUNON	10
• CULTURE.....	15
7. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)	15
• ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE	16
8. MINIBUS ASSOCIATIF.....	16
9. TARIFICATION DE PRESTATIONS DE SÉCURITÉ	17
• INFORMATIONS.....	18
1. Décisions du Maire.....	18
2. Informations diverses.....	19

M. Serge BÉRARD : Il doit nous manquer Erwan LE SAUX qui n'a pas donné de pouvoir, je pense. Il va peut-être nous rejoindre. Bonsoir à tous. Nous allons ouvrir cette séance. Je propose que Nicolas KELEN, s'il en est d'accord, soit secrétaire ce soir ; merci. J'ai sept pouvoirs :

- Michèle EYMARD à Jean-Philippe GILLET ; Michèle EYMARD qui s'excuse car elle est au Briscope ce soir. Il y a un spectacle qui est l'ouverture des rencontres autour des TND (troubles neurodéveloppementaux). Ces rencontres vont durer trois jours ; tout le monde peut y accéder d'ailleurs. Je rappelle que c'est un moment important désormais de la Ville de Brignais puisque c'est la deuxième fois que se tiennent ces rencontres. Bonsoir Erwan, nous sommes au complet, merci. Je vous invite donc à y passer, les uns et les autres en fonction des sujets qui pourraient vous intéresser. En tous cas, nous sommes très heureux d'accueillir cette manifestation désormais et j'espère qu'elle va se poursuivre. C'est une sorte de biennale, tous les deux ans désormais à Brignais.
- Sébastien FRANÇOIS donne son pouvoir à Nicolas KELEN ;
- Guy BOISSERIN à Christine MARCILLIERE ;
- Béatrice VERDIER à Béatrice DHENNIN ;
- Florence RICHARD à Catherine PEREZ ;
- Sylvie GUINET à Alain GARDETTE ;
- Marie DECHESNE à Éric JACQUET.

Nous sommes tous représentés. Vous avez tous reçu les documents pour ce Conseil municipal j'imagine. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au PV de ce Conseil municipal du 19 mars 2025 ? Pas de point particulier donc nous allons l'approuver si vous le voulez bien. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Est-ce qu'il y aura des questions orales éventuellement ? Non. Nous pouvons toujours en rajouter au dernier moment.

Je vais vous faire lecture de l'ordre du jour. Nous allons voter les taux d'imposition des taxes directes pour 2025 ; ça sera Béatrice DHENNIN. Je présenterai la commission d'appel d'offres (CAO) ; nous aurons à élire les représentants et modalités de fonctionnement de ces commissions d'appels d'offres dans le cadre des groupements de commande.

Pierre FRESSYNET aura trois délibérations qui portent sur la mise à jour du tableau des emplois permanents, sur la protection sociale complémentaire et sur le régime indemnitaire. Je vous présenterai une convention tripartite qui concerne la Fondation AJD ; une convention qui lie les AJD à la Ville de Brignais et le Département du Rhône.

Ensuite, Anne-Claire ROUANET nous proposera une délibération concernant la modification des statuts de la Régie Culturelle et, enfin, Claude MARCOLET aura une intervention avec une délibération qui porte sur le minibus associatif et sur la tarification des prestations de sécurité. Nous terminerons par les décisions du Maire et éventuellement des échanges. En tout cas, il n'y a pas de rapport particulier à l'issue de ce Conseil municipal. S'il n'y a pas de remarques ou questions, je vous propose de passer à la première délibération ; en l'occurrence je donne la parole à Béatrice DHENNIN.

- **FINANCES**

1. **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025**

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons voir les taux d'imposition pour les taxes directes locales pour l'année qui vient. Nous avons donc prévu au début du mandat de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour toute la durée du mandat. Nous vous proposons, comme pour les années précédentes, de reconduire la taxe sur le foncier bâti de 27.14 % ; sur le foncier non bâti de 47.32 % et la taxe sur les résidences secondaires uniquement, de 10.31 %.

Sur le projet de délibération, nous avons indiqué également les bases qui nous ont été communiquées à ce jour et qui traduisent une augmentation liée à l'indice des prix à la consommation harmonisée de 1.70 %. On nous demande donc de dire que ces recettes seront créditées au chapitre 73.

M. Serge BÉRARD : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ces taux ? Alors nous sommes dans un contexte qui ne vous a pas échappé, extrêmement difficile sur le plan budgétaire puisque comme nous avons, cela n'a échappé à personne, un budget au niveau national qui a été voté en décalant avec trois mois de retard. Nous avons-nous, élaboré notre budget en fin d'année dernière comme d'habitude, sans avoir les éléments concrets de ce budget et des conséquences qu'il pourrait y avoir sur la vie communale.

Nous avons malheureusement découvert, et compris à l'issue du vote de ce budget qu'il y allait avoir des impacts extrêmement conséquents sur le budget communal, en l'occurrence trois impacts qui sont importants de mentionner. Le premier concerne la baisse de la DGF que nous avons budgétée à 182 000 € ou 185 000 € et nous n'en aurons que 82 000 € donc une coupe sombre sur la DGF ; autant dire que nous arrivons à zéro sur la dotation générale de fonctionnement. Nous sommes partis à plus d'1 million je pense et nous n'arrivons à rien donc 100 000 de moins sur le budget.

Deuxièmement, l'État a inventé un truc qui s'appelle le « Dilico ». C'est le dispositif de lissage conjoncturel donc cela tombe cette année ; la conjoncture est telle et donc en réalité, au-delà du fait que nous pouvons en sourire parce que Bercy ne manque pas d'imagination, la conséquence concrète est que l'État va nous prélever 100 000 €. Si nous additionnons la DGF à 82 000 € et la reprise de 100 000 € par le « Dilico », nous sommes à moins 20 000 € sur le coup, maintenant sans parler du fait que nous avons déjà tous les prélèvements, notamment le fonds de péréquation...

Désormais nous sommes carrément dans le rouge. C'est nous qui refinançons soit les collectivités soit l'État.

Le troisième point c'est que, et cela va durer trois ans, nous avons une augmentation des taux de cotisations sur la retraite qui ont un impact de 95 000 € cette année. À la sortie cela fera 300 000 € par an mais cela va augmenter de 1 % ou, je ne sais plus.

Mme Agnès BÉRAL : C'est sur quatre ans.

M. Serge BÉRARD : C'est sur quatre ans donc trois points sur quatre ans et nous allons nous prendre 95 000 € de plus chaque année donc 300 000 € sur un budget où nous sommes juste à l'équilibre, cela va nous mettre en difficulté.

Pour autant, nous avons pris un engagement de ne pas augmenter les taxes sur ce mandat. Nous sommes à la dernière année, c'est le dernier vote finalement des taux. Nous allons prendre sur nous cette année, regarder comment on ajuste les investissements, comment on peut faire face en continuant à mener notre action de réduction de coûts qui porte ses fruits quand même ; nous le constaterons je pense, à la fin de l'année 2025 mais clairement ça ne suffit pas à compenser ces prélèvements mais ça nous permet quand même de faire face et d'arriver à un résultat, j'espère, qui sera équilibré à la fin de l'année.

Vraiment dans la douleur, le vrai sujet avec tout cela, et c'est la question qui va se poser pour l'avenir, c'est que c'est notre autofinancement qui en souffre. Nous sommes en train de faire un peu le bilan du mandat sur ces questions-là. Nous allons mesurer que nous aurons investi près de 27 millions d'euros sur ce mandat. Avec de tels prélèvements et la chute de l'autofinancement qui en résulte dans les conditions actuelles, nous ne voyons pas comment à l'avenir sans prendre des risques en termes d'endettements, nous pourrions continuer à porter une telle ambition en termes d'investissements.

En tout cas, c'est un sujet qui est clairement posé et quand nous voyons les finances de l'État et que nous entendons déjà que cette année l'État prélève 2 milliards sur les collectivités, avec ce que je viens de décrire, nous parlons de 8 milliards pour l'année 2026 donc nous rentrons quand même sérieusement dans l'inconnu. L'État explique qu'il n'augmente pas les impôts mais fait tout pour que les collectivités soient obligées de le faire donc nous sommes dans une situation ; enfin il faut que nos concitoyens le comprennent. Malgré tous nos efforts, finalement l'État se défaisse aujourd'hui puisqu'il n'y a plus de majorité pour voter quoi que ce soit au niveau national et il va chercher de l'argent là où c'est facile, dans les collectivités locales.

Voilà, il fallait que ce soit dit. Je ne sais pas s'il y a des questions ou remarques à la suite de mon intervention.

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Avons-nous une idée de l'évolution du taux de la CCGV à ce jour ou pas ?

M. Serge BÉRARD : À ma connaissance, la CCGV n'augmentera pas ses taux non plus.

Mme Isabelle WEULERSSE : Elle va stabiliser également ses taux ?

M. Serge BÉRARD : Oui pareil, alors que la CCGV aussi et c'est important également de le mentionner, il y a aussi « Dilico » sur la CCGV donc la CCGV s'est engagée dans son budget 2025 à maintenir la dotation de solidarité, même a rajouté 200 000 € donc va prendre sur son autofinancement le « Dilico », ce qui va aussi baisser ses capacités d'investissement.

À la sortie, c'est toute l'économie locale, quand nous parlons de 27 millions pour la commune, si nous ajoutons les 40 millions d'investissements qu'a fait la CCGV sur le mandat plus tous nos collègues des autres communes, nous sommes le gros investisseur sur un territoire avec toutes les entreprises qui travaillent sur les projets. Nous pouvons nous interroger sur le devenir de la croissance avec ces prélèvements mais nous allons faire avec ; en tout cas nous allons gérer au fil de l'eau et nous en restons, pour autant, sur cette volonté de maintenir les taux pour ne pas accroître la pression fiscale sur nos concitoyens.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, c'est très bien que nous arrivions à maintenir les taux parce que ça évite une hausse. Sachant que malgré tout, il y a quand même une petite hausse. Alors elle est limitée cette année avec l'indice des prix à la consommation harmonisé qui est assez bas mais c'est vrai que quand même, quand nous regardons sur six ans, l'évolution c'est quand même 17 % pour le Brignairot du fait de cette évolution de l'indice des prix à la consommation. Donc malgré tout pour l'habitant, lui a quand même vu malgré tout, malgré les efforts qui ont été faits ; je note les efforts de stabiliser les taux mais malgré tout nous avons cette hausse de l'impôt pour les habitants ; ça c'était la première chose.

La deuxième chose, vous avez dit qu'a priori nous allons avoir, enfin il y a quand même 300 k€ d'écart par rapport à ce qui avait été financé et est-ce que vous allez nous faire une présentation ; allons-nous avoir quelque chose ? Parce que si nous étions juste à l'équilibre, ces 300 000 €, est-ce que nous allons en savoir un peu plus ?

M. Serge BÉRARD : Nous allons présenter le compte de gestion et les comptes administratifs à cette occasion-là ; nous aurons peut-être un peu d'éléments. Nous sommes en train de mettre en place nos outils de contrôle de gestion pour mieux appréhender toutes les évolutions en cours d'année, sans attendre la fin de l'année, notamment sur la masse salariale qui est quand même le gros sujet donc nous trouverons le moyen de commencer à appréhender les impacts et l'équilibre financier à l'occasion de la présentation du compte 2024.

Mme Agnès BÉRAL : Juste les 17 %, oui je suis d'accord sur la taxe foncière. Par contre, il y a quand même eu la suppression de la taxe d'habitation qui a compté aussi pour les Brignairots.

M. Serge BÉRARD : C'est dit. Je corrige, il n'est quand même pas anormal qu'il y ait une inflation des bases parce que l'inflation existe. Nous avons eu des périodes où nous étions à 10 % ou, je ne sais plus donc quand on regarde cet aspect de mise à niveau des bases qui permet de suivre l'inflation, ce n'est pas anormal que le niveau de la taxation suive le niveau de l'inflation. Nous pouvons l'espérer de l'évolution des rémunérations des gens, ce n'est pas toujours 17 % ; je ne sais pas, il faut que chacun regarde sa feuille de paie en six ans mais en tout cas il y a quand même une logique là, sur les taux.

Mme Isabelle WEULERSSE : Sur les indemnités d'élus, il n'y a pas eu 17 % me semble-t-il ; je dis ça, je ne dis rien.

Mme Béatrice DHENNIN : Juste pour information, l'indice des prix à la consommation harmonisée cette année est de 1.7 %.

M. Serge BÉRARD : Oui, cela suit l'inflation. Il faut regarder l'inflation depuis le début mais on ne doit pas être très loin. Il y a simplement une année où l'ajustement était très fort ; je crois que c'était 6 ou 7 % que nous avons eu sur une année. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que la collectivité supporte l'inflation dans tous ses achats. Nous avons vu ce qu'il s'est passé avec l'énergie. Je pense que l'indice, si nous portons sur les achats de la Ville, l'indice de 17 % doit correspondre à peu près à ce que nous avons subi réellement donc les taxes ont évolué à la hauteur de cela.

Ce qui pose problème, c'est plutôt l'absence de stratégie de l'État qui rend impossible de faire de la prospective en fait puisque le principal partenaire change les règles du jeu à tout moment donc comment gère-t-on dans ces conditions ? Personne ne sait gérer correctement dans ces conditions.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose que l'on passe au vote pour l'adoption de ces taux. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 28 pour et 5 abstentions.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2. **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE**

- Élection des représentants et modalités de fonctionnement

- Rapporteur :** Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Il s'agit d'une délibération qui prolonge les deux précédentes que nous avons eues sur ce sujet, suite à la démission d'un de nos collègues, en l'occurrence Lionel BRUNEL. Il nous a fallu remettre à jour tout d'abord la commission d'appel d'offres ; alors je ne vais pas tout vous relire parce que là nous sommes vraiment dans une délibération qui est nécessaire pour mettre à jour les représentants de la commune mais vous avez déjà, à plusieurs reprises, vu le contenu de cette délibération.

Là il s'agit de remplacer M. BRUNEL qui était présent au sein de la CAO qui siège dans le cadre du groupement de commande, notamment à la CCVG. Vous avez donc vu les présents, les actuels représentants de la commune : Serge BÉRARD, Guy BOISSERIN, Roger REMILLY, Valérie GRILLON, Béatrice DHENNIN et nous vous demandons d'accepter que ce soit Isabelle WEULERSSE qui remplace Lionel BRUNEL dans le cadre de ce groupement de commande.

Je ne reprendrai pas tout le reste donc la délibération consiste à approuver les modalités de fonctionnement des Commissions d'Appel d'Offres dans le cadre des groupements de commande, comme indiqué ci-dessus ; dire que le vote, alors je vous propose de faire un vote à mains levées. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Donc dire que le vote a lieu à mains levées du fait d'une décision unanime en ce sens de l'assemblée délibérante ; procéder à l'élection, parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la CAO, d'un titulaire et un suppléant appelé à siéger au sein des CAO nécessaires aux groupements de commande ; déclarer les élus des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) dans le cadre des groupements de commande des membres suivants :

Titulaire : Guy BOISSERIN, suppléant : Isabelle WEULERSSE. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 3. **SERVICES MUNICIPAUX**

- MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS - Créations d'emplois

- Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Donc une première délibération qui concerne le tableau des effectifs ; c'est un peu habituel, vous en êtes au courant maintenant donc il y a huit créations de postes qui sont déjà existants en fait et déjà pourvus mais il s'agit de se mettre en conformité avec la Préfecture.

Ce que nous dit le rapport, c'est qu'il y a lieu de régulariser les créations d'emplois figurant au tableau des effectifs en attribuant un numéro de création à chaque emploi de la collectivité. Aussi, il convient de procéder à la création des emplois permanents suivants à compter du 1^{er} mai 2025 donc il y a en a huit, je vous les passe rapidement. Un emploi d'assistant communication en catégorie C à temps complet ; un emploi de gestionnaire ressources humaines en catégorie C à temps complet ; un emploi de responsable carrière-paie en catégorie B à temps complet ; un emploi de médiatrice culturelle en catégorie C à temps complet ; deux emplois d'agent d'entretien au cadre de vie en catégorie C à temps complet ; un emploi d'agent d'entretien des bâtiments en catégorie C à temps complet et un emploi de responsable maintenance et sécurité des bâtiments à temps complet.

Je rappelle que tous ces emplois sont aujourd'hui occupés. Nous les régularisons simplement en donnant un numéro, comme il a été dit. Il vous est donc demandé d'autoriser la création de ces emplois permanents à compter du 1^{er} mai 2025 ; les inscrire au tableau des emplois permanents et inscrire au budget les crédits nécessaires pour pouvoir les payer.

M. Serge BÉRARD : Merci, M. FRESSYNET. Des commentaires à rajouter, non ? Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur l'évolution de ce tableau des emplois permanents ? C'est assez formel, comme chaque année. C'était une mise à jour donc nous devons mettre des numéros.

M. Pierre FRESSYNET : Le prochain est s'il y aura une création nette d'emploi, un emploi nouveau qui n'existait pas dans la collectivité donc il faudra repasser une délibération.

M. Serge BÉRARD : Parfait. S'il n'y a pas de questions ou remarques, qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui vote contre ? Donc 33 votants, 29 votants positifs et 4 abstentions. Merci.

4. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Participation financière à la protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour mener la procédure

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Maintenant il s'agit de protection sociale complémentaire et des évolutions réglementaires qui vont avec, donc ce rapport qui est assez dense, son objectif est de donner mandat au CDG du Rhône, CDG 69, qui va mener une consultation et qui a pour but de rechercher le ou les organismes les mieux placés en termes de complémentaire santé et de prévoyance.

J'ai essayé de résumer ce qui changeait, avant-après. Tout d'abord, pour la complémentaire santé donc je rappelle que ça complète les remboursements de frais médicaux suite à maladie, accident et maternité. Aujourd'hui cette complémentaire santé est facultative. Si l'agent prend une mutuelle labellisée donc c'est souvent la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), alors Brignais prend en charge une part de la cotisation. Nous sommes de 22.50 € à 62.50 € par mois ; cela dépend de la structure de la famille.

Pour la suite, il y a plusieurs choses. Il y a un décret et un accord collectif. Ce décret vient modifier le montant minimum de participation de l'employeur à 15 € à partir du 1^{er} janvier 2026.

En fait comme nous avons déjà 22.50 € de minimum, nous ne sommes pas concernés ; nous sommes déjà au-dessus. Puis, cet accord collectif vient rendre obligatoire en 2026 la participation à la cotisation donc nous allons être obligés, en tant d'employeur de participer à la cotisation et le fait de faire adhérer les agents à une mutuelle groupe donc l'employeur devra prendre en charge au moins 50 % de la cotisation et il faudra donc faire adhérer à une mutuelle tous ceux qui n'en ont pas ou tous ceux qui sont ayant droit via leur conjoint, sachant qu'il y a aussi des dérogations à ces principes-là donc ça, c'était pour la complémentaire santé.

Maintenant pour la prévoyance, nous rappelons que c'est ce qui complète la rémunération pendant les absences maladies ou invalidités. Aujourd'hui cette adhésion est facultative, c'est via la MNT dans le cadre d'une convention qui existe déjà avec le CDG. L'employeur, Brignais, participe à la cotisation en fonction du salaire ; cela va de 7 € par mois à 30 € par mois selon le salaire.

La prise en charge de la maladie, aujourd'hui il n'y a que la maladie, pas l'invalidité, est de 95 % du salaire de base et 49 % des primes pendant la durée de la maladie jusqu'à 90 jours. C'est plus favorable que les minimas légaux qui sont de 90 % et 40 %.

Pour la suite, les mêmes textes prévoient depuis le 1^{er} janvier 2025 d'imposer la participation de l'employeur à la cotisation via une adhésion obligatoire à une mutuelle prévoyance pour la maladie et aussi pour l'invalidité, ce qui n'existait pas auparavant. La participation de l'employeur à cette cotisation devra être au minimum de 7 € et nous y sommes déjà puisque nous sommes déjà de 7 à 30 € par mois, comme je l'ai dit.

En revanche, la prise en charge du complément de salaire à mi-traitement sera de 90 % du salaire de base et passera potentiellement, s'il y a transposition de ces accords aux collectivités locales, de 49 % à 90 % pour les primes ; meilleure couverture pour les primes.

Ce qui vous est donc demandé via ce rapport, c'est de mandater le CDG pour rechercher les meilleurs contrats groupe avec les meilleurs tarifs. Par rapport à cela, nous rappelons qu'il n'y a pas d'engagement ferme conventionné avec le CDG ; nous pourrions toujours fonctionner en autonomie si cela s'avérait plus favorable.

Ce sujet a été bien vu, bien débattu en CST qui a donné son avis favorable et cela a été vu en commission n°1 aussi le 9 avril dernier.

C'est un sujet un peu complexe mais nous attendons un peu d'en savoir plus puisqu'il n'y a pas de transposition de ces accords donc nous ne savons pas exactement comment cela va fonctionner en fait et, surtout, nous ne pouvons pas estimer des coûts ou des gains par rapport à cela. Il y aura plus de monde à couvrir en complémentaire, il y aura plus d'adhésions à payer.

M. Serge BÉRARD : En tout cas nous nous appuyons sur le Centre de gestion pour mener à bien ce projet. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

5. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RIFSEEP)

Mise à jour des modalités de maintien du régime indemnitaire en cas de congé longue maladie et de congé grave maladie – Abroge et remplace la délibération 2023-007 du 22 février 2023

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Maintenant c'est le régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle donc c'est le RIFSEEP et moi je parlerai de prime pour simplifier vis-à-vis de tout le monde.

Ce rapport reprend la délibération complète sur le RIFSEEP donc nous reprenons la totalité de ce qui existe mais nous allons juste modifier un changement sur le maintien de la partie prime en cas de maladie. Nous sommes toujours dans les cadres de maladies et de complémentaires.

Pour la maladie ordinaire, dans ce rapport rien ne change donc pendant les trois premiers mois d'absence, nous payons 90 % du salaire et des primes et ensuite, après les trois premiers mois, nous passons à 50 % mais ça, ça ne change pas ; cela reste dans la délibération, le même texte.

Par contre, cela change pour la maladie grave ou longue. La différence, c'est les types de maladies ; nous n'allons pas les lister là. Il y a un décret de juin 2024 qui vient modifier la part de paiement des primes pendant la première année ; 33 % des primes seront prises en charge au lieu de 100 % en 2024.

Pour les deuxième et troisième années, 60 % des primes seront prises en charge au lieu de 50 % auparavant. Pour les agents en absences longues, c'est donc une perte de salaire et que la couverture prévoyance plus large évoquée dans la délibération précédente, permettra peut-être de couvrir.

Il vous est donc demandé de valider cette modification de paiement des primes en cas de maladies longues ou graves et de dire que cette délibération remplace les versions précédentes de la mise en place du RIFSEEP. La dernière en date, elle n'est pas vieille, elle date du 22 février 2023 donc c'est un sujet aussi qui a été vu en CST avec un avis favorable et on l'a vu en commission n°1 le 9 avril.

Mme Agnès BÉRAL : Est-ce que je peux donner une précision ? C'est qu'en fait ce changement de régime est à adapter en fonction de la fonction publique d'État. C'est eux qui ont fait le changement et que c'est moins favorable pour les collectivités locales mais on est obligé de suivre. C'est la fonction publique d'État, on est obligé de le suivre donc c'est effectivement moins favorable pour nos agents ; largement moins favorable. On n'a pas le choix.

Mme Christiane CONSTANT : Excusez-moi, bonsoir tout le monde. Tu as une notion ? Quand tu dis nettement moins favorable, cela veut dire quoi ?

Mme Agnès BÉRAL : C'était 90 % avant et 50 % après et là c'est 33 % et 60 %. Le montant, on ne peut absolument pas le dire parce que ça dépend de chaque année, du nombre de malades et ainsi de suite donc on ne peut pas donner de montant mais pour l'agent de passer de 90 % à 33 % et après de 50 % ; alors le 60 %, il n'est pas très compréhensible pour les deux années suivantes mais enfin la première année c'est vraiment très défavorable pour les agents.

M. Pierre FRESSYNET : Oui, on parle juste des primes ; on ne parle pas du salaire.

Mme Agnès BÉRAL : Oui la partie primes, mais quand même.

M. Pierre FRESSYNET : Et pour la longue maladie ou la grave maladie.

Mme Agnès BÉRAL : Oui mais ce n'est pas favorable, c'est clair.

M. Serge BÉRARD : Cela concerne peu de cas, certainement.

Mme Agnès BÉRAL : Oui voilà ; ce n'est pas favorable ; c'est clair.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 6. CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENT DU RHÔNE – VILLE DE BRIGNAIS –
FONDATION AJD-MAURICE GOUNON**

- Prévention spécialisée – Année 2025

- Rapporteur** : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Il me revient de présenter une délibération qui est liée à l'évolution de la politique du Département qui a en charge, dans le cadre de ses compétences sociales, la prévention spécialisée dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. Cet axe politique consiste à prévenir la marginalisation, à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles et à intervenir auprès des jeunes et familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Nous sommes, comme vous le savez, dans ce cadre-là, nous sommes restés dans le cadre de la politique de la ville donc le Département se devait de continuer à nous accompagner.

Nous avons inscrit nous-mêmes dans les enjeux du contrat de ville 2024-2030, la valorisation de la réussite éducative, l'accompagnement de la prévention des décrochages donc ça nous conduit à réaffirmer le besoin d'actions de prévention spécialisée sur notre territoire et en particulier sur notre nouveau quartier politique de la ville qui est Pérouses-Compassion désormais.

Le Département a confirmé sa volonté de maintenir les accompagnements réalisés auprès des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance mais, par une délibération interne, il a considéré qu'il maintiendrait cette politique dans les communes concernées par la politique de la ville, à savoir en gros Brignais que si cette commune en l'occurrence, et les communes acceptaient de participer à hauteur de 25 % donc c'est une délibération qu'ils ont posée. En gros, on n'a pas le choix, c'est ou on accepte de payer 25 % ou on a plus de prévention spécialisée. Or, comme vous le savez, chez nous ce sont les AJD qui, depuis de nombreuses années, remplissent ce rôle.

Alors bien entendu, tout ceci s'explique. Ça renvoie aux échanges qu'on a eus à propos des taux communaux. Le Département souffre beaucoup du contexte et là, en l'occurrence, il a particulièrement été touché par la baisse des droits de mutation, qui sont une de ses principales ressources.

Le Département, comme nous, cherche de l'argent un peu partout et notamment a trouvé cette piste-là en considérant que les communes qui bénéficiaient de cette prestation devaient contribuer.

Un accord a été trouvé entre les AJD et la commune pour continuer cette prestation, sachant qu'il y avait eu des corollaires à cet accord. Il y avait des questions de durée du contrat avec les AJD ; alors je ne veux pas rentrer dans le détail mais finalement, les trois parties ont trouvé un accord pour cette année, et je pense pour l'année prochaine, qui consiste à accepter pour ce qui nous concerne, de contribuer à ce financement à hauteur de 30 000 €.

Il vous est donc demandé d'approuver le projet de convention qui est lié avec le Département et la Fondation AJD ; d'accepter le principe d'une participation financière de la Ville qui donc s'élevait à 30 750 € du 1^{er} avril au 31 décembre puisqu'en fait du 1^{er} janvier au 31 mars finalement ils ont continué leur financement donc c'est pour ça ; parce que le coût global était estimé à 180 000 € je crois, des AJD sur la commune donc d'où ce calcul et ce montant inclut les 11 000 € donc on renégocie cela aussi que nous avons passé en convention avec les AJD, et dire que les crédits nécessaires sont prélevés sur le chapitre 65.

Donc voilà, ça vient en rajouter une petite couche, si je peux me permettre, par rapport à ce que j'évoquais tout à l'heure. L'État vient nous imposer des prélèvements ou des réductions de financement ; notre partenaire, le Département, sur cette action là également. Voilà ce qu'on subit aujourd'hui. Il nous a paru pour autant impossible ou déraisonnable d'arrêter ce service. On sait qu'on a des quartiers sensibles, on a des jeunes en difficulté et qu'on a mesuré l'intérêt du travail des deux agents en fait, des AJD qui sont présents sur la commune et donc on a la volonté de poursuivre. Vous savez qu'ils avaient été très présents, notamment lors des émeutes nationales mais il y a eu quand même des impacts sur la commune ; c'est un exemple mais ils sont là au quotidien pour porter des projets avec les jeunes et ça nous paraît très utile.

Et si je veux être un peu positif parce que c'est plus fort que moi, il faut toujours que je trouve quelque chose de positif, on sera beaucoup plus présents dans la commande puisque désormais on participe au financement donc ça nous légitime pour discuter encore plus et avoir aussi des exigences même si, on n'a pas de de grief par rapport à l'action des AJD mais de pouvoir travailler encore avec plus de proximité avec eux, avec notre service politique de la Ville.

Vous avez vu dans la convention notamment, qu'il est prévu de se débriefer ; il y a des suivis mensuels et puis on pourra monter des projets particuliers. Il m'arrive parfois sur des situations où on sait qu'il y a un jeune qui a tel ou tel problème de mandater les AJD pour prendre plus d'informations et d'être auprès des familles pour s'enquérir de ce qui se passe. En fait l'intérêt, bien entendu, c'est d'être en amont et de voir arriver les problèmes et il y a un travail de fond qui est fait entre la politique de la ville, le CCAS, la police municipale aussi, les AJD, tous ces acteurs qui font que ça contribue à maintenir la ville paisible, même si on passe certainement à côté de certaines situations.

En tout cas, on se donne des moyens pour être au plus près des jeunes qui pourraient rencontrer des difficultés et en créer aussi donc sur la commune. Ils sont aussi très présents au collège par exemple. Voilà, des questions ou des remarques sur cette délibération ? Je me tourne vers ; alors on a une élue départementale ici mais je ne veux pas la questionner.

Mme Valérie GRILLON : Si tu peux. Je peux simplement confirmer ce que tu viens de dire ; que le Département est aussi soumis à la fameuse taxe Dilico et que le Département se reconcentre sur ses compétences qui sont uniquement le social, les collèges et toutes les aides aux communes, aux associations se verront en baisse même si on essaie de les maintenir. Alors c'est vrai qu'on peut se dire : oui mais il faut maintenir le social, il faut maintenir. C'est la première année quand même que le Département du Rhône emprunte pour son fonctionnement, pas pour l'investissement donc pour vous signifier qu'il est vraiment en grande difficulté et que ce qu'il ne peut pas donner, il ne peut pas le donner et il fait en fonction de ses moyens, à regret d'ailleurs. Il y a certaines donations ou subventions que l'on faisait qui n'étaient pas dans notre compétence, qu'on a diminué de moitié mais qu'on essaye de maintenir sur certaines communes, surtout rurales, qui sont essentielles pour lancer les projets. Enfin voilà, le Département est en grande difficulté maintenant, vous le savez, et ce n'est pas gaité de cœur que les budgets ont été revus à la baisse.

M. Serge BÉRARD : Alors on continue à discuter avec eux pour voir s'il peut y avoir d'autres formules. On va rechercher des économies comme on le fait sur tous les secteurs d'activité en s'interrogeant sur l'organisation, sur l'optimisation du service, y compris avec les AJD d'ailleurs donc le dossier n'est pas clos et on sera certainement amenés à revoir cette convention dans le cadre du prochain budget 2026 car on s'est donné les moyens de faire perdurer le service en 2025, ce qui paraissait quand même important, d'autant qu'on avait deux nouveaux agents qui arrivaient en septembre. Il y a eu deux agents qui sont partis, des AJD qui ont été remplacés et qui ont une belle expérience et ils sont très présents sur la commune.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais savoir s'il y avait une vision un peu pluriannuelle ou si le Département a une vision purement annuelle parce qu'effectivement aujourd'hui, c'est 30 000 € pour la commune. Est-ce que demain ce sera 50 000 ou 60 000 € ? Moi je comprends les contraintes budgétaires. Effectivement, on voit bien que de toute façon c'est partout, pour les particuliers, les entreprises, les collectivités ; enfin on cherche de l'argent un peu partout et du coup je trouve que c'est quand même des vraies questions qui se posent parce qu'effectivement, s'il y a du bon boulot qui est fait, est-ce qu'il faut les privilégier aux dépens peut-être d'autres ? Enfin voilà, quelle réflexion on peut avoir, surtout s'il faut mettre la main au portefeuille.

Mme Valérie GRILLON : Cela a été un grand débat entre élus départementaux de savoir ce qui était à prioriser, effectivement. La réflexion a été faite. Pour tout vous dire, normalement ce n'était pas prévu que le Département aide les AJD sur Brignais. C'était la négociation, Monsieur le Maire avec Clémentine. Le Département donc participe à une hauteur moindre mais participe et normalement, ça ne fait pas partie de ses prérogatives. Donc voilà, il y a des choses qui sont maintenues, tout le budget a été discuté ligne à ligne, comme on l'a fait ici pour la commune, sur des montants qui peuvent paraître des fois dérisoires mais qui, mis bout à bout, peuvent représenter des sommes conséquentes à la fin. Pour répondre à la question sur le budget, il n'est pas annuel, il est pluriannuel sur l'année du mandat 2020-2026.

M. Serge BÉRARD : En fait au départ, effectivement il y a eu une négociation qui s'est engagée sur la base du fait que le Département, et on comprend les difficultés ; n'ayant pas de visibilité, souhaitait s'engager simplement sur un an avec nous et avec les AJD. Il s'est avéré que c'était difficile pour tout le monde et donc suite à négociations-échanges, on espère partir au moins pour 2 ans sur ce modèle-là.

Mme Valérie GRILLON : Après si la conjoncture devient favorable tout est renégociable.

M. Serge BÉRARD : Et puis peut-être qu'entre temps, on continue à discuter sur peut-être une autre formule mais il est prématuré d'en parler. Ce qui est certain, c'est que normalement on est sur cette base-là sur les deux ans qui viennent puisque les AJD aussi avaient besoin de visibilité et ils recrutent des gens, ils ont des contrats de travail, ils ont des contrats à durée indéterminée. Ils ne peuvent pas fonctionner comme ça au fil de l'eau.

Mme Christiane CONSTANT : Pour rebondir sur ce que dit Valérie GRILLON du Département, une des compétences du Département, c'est bien la protection de l'enfance et donc le Département intervenait au titre de la protection de l'enfance ; tu n'étais pas encore conseillère départementale et nous avions déjà les éducateurs de rue qui intervenaient à Brignais, pendant très longtemps.

Mme Valérie GRILLON : Oui, c'est le périmètre.

Mme Christiane CONSTANT : Ensuite ça a été supprimé. Là, j'ai regardé tout le plan des trois années à venir du Département, la protection de l'enfance, elle fait toujours partie de votre plan.

Mme Valérie GRILLON : Bien sûr, oui.

Mme Christiane CONSTANT : Donc l'intervention est faite dans le cadre de cette protection de l'enfance et on était financés à ce titre- là donc à partir du moment où il y a une réduction, il y a une réduction du budget de la protection de l'enfance sur le Département et seule Brignais a les AJD. Nous sommes la seule commune du Département.

Mme Valérie GRILLON : Non, plus maintenant.

Mme Christiane CONSTANT : Il y a la Métropole et Brignais. J'ai regardé votre dossier.

Mme Valérie GRILLON : Il y avait Tarare aussi.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais c'est fini. Il n'y a plus que Brignais.

Mme Valérie GRILLON : Oui, plus que cette année.

M. Serge BÉRARD : Parce que Tarare n'a plus de politique de la ville. On est les seuls au sud.

Mme Valérie GRILLON : Non, Tarare a encore toujours sa politique de la ville mais a refusé de participer au financement.

M. Serge BÉRARD : Ils sont plus politiques de la ville ; ils n'ont plus de quartier.

Mme Valérie GRILLON : Oui mais ils ont refusé de participer au financement.

M. Serge BÉRARD : Oui, d'accord mais disons que peut-être qu'on pourrait revendiquer le fait que, comme théoriquement le Département a cette compétence mais le fait d'avoir la compétence ne détermine pas les pratiques, ni le montant, ni ce qu'ils doivent faire.

Mme Christiane CONSTANT : D'accord mais jusqu'à présent, ils ont la compétence et c'est à ce titre-là qu'ils intervenaient dans la politique de la ville ; à la protection de l'enfance et de l'adolescence donc nous sommes les seuls à contribuer du Département à hauteur de 25 % selon cette convention.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes les seuls à avoir le service aussi.

Mme Valérie GRILLON : Sur les AJD ; il y a d'autres communes.

Mme Christiane CONSTANT : Heureusement qu'on nous maintient le service. La compétence du Département se retire complètement sur les communes. Alors je comprends bien qu'il y ait des problèmes budgétaires mais ce sont des bases communes ; ce sont les communes qui payent.

M. Serge BÉRARD : Pour préciser les choses, à ma connaissance, sur cet accompagnement-là, ils ont plus ou moins l'obligation, en tout cas de s'investir dès l'instant où il y a un quartier politique de la ville. Ce qui est, comme Tarare en est sorti à ma connaissance, n'est plus et donc il ne reste sur le sud que nous en gros. Après il y a Villefranche mais qui avait d'autres dispositifs donc en tout cas on s'est battu, on a discuté âprement avec le Département sur cette base là et pour obtenir déjà, on a eu une espèce d'abattement on va dire, puisque les quatre premiers mois, on n'a pas contribué jusqu'à maintenant, jusqu'à fin mars et pour la suite effectivement, on a accepté de contribuer. Voilà donc c'est un débat mais on peut voter ou pas cette délibération ; voilà la position.

Mme Christiane CONSTANT : Justement, la protection de l'enfance, c'est hyper important et Brignais est hautement concerné puisque les AJD ont dit qu'il y a un abaissement de l'âge avant 13 - 14 ans pour l'intervention des éducateurs et maintenant, ils ont 10 ans les enfants. Dans le centre de Brignais où ils interviennent, ils sont la passerelle entre le collège ou l'école, la famille et puis la Ville ; des gamins de 10 ans. Que le Département se retire à notre insu...

Mme Valérie GRILLON : Le Département, pour l'instant, ne s'est pas retiré. Il diminue sa participation et a toujours la compétence effectivement de la protection de l'enfance entre autres.

Mme Christiane CONSTANT : Le suivi des mineurs, tu sais bien, c'est votre compétence la protection de l'enfance.

Mme Valérie GRILLON : Mais personne n'a dit que le Département ne faisait plus cette compétence.

Mme Christiane CONSTANT : Si, tu disais au début de ton intervention que ce n'était pas dans la compétence du Département.

Mme Valérie GRILLON : De financer la totalité.

Mme Christiane CONSTANT : Et pourquoi pas ? Ils peuvent faire des impasses sur autre chose et la protection de l'enfance, c'est fondamental.

Mme Valérie GRILLON : Mais parce qu'on n'a plus les moyens de faire...

Mme Christiane CONSTANT : Mais la protection de l'enfance.

M. Serge BÉRARD : Je vous propose d'engager ce débat au Département.

Mme Valérie GRILLON : Mais c'est ouvert au public les débats donc tu peux venir voir et tu comprendras pourquoi on a fait ces choix.

Mme Christiane CONSTANT : J'ai lu, absolument.

Mme Valérie GRILLON : Il en conviendra qu'on ne peut plus actuellement abonder comme on abondait jusqu'à maintenant.

Mme Christiane CONSTANT : J'ai vu toutes les difficultés que le Département avait et puis après, on pourra discuter de tous ces millefeuilles que l'on a en France et qui nous coûtent très cher.

M. Serge BÉRARD : Ils sont sympas les Conseils municipaux en ce moment ; c'est vrai qu'il faut garder la foi, ne pas se démoraliser mais j'avoue que c'est un peu difficile par moment. C'est compliqué d'arriver ; quand on a envie de faire prospérer sa Ville, d'investir, d'apporter des services tout en le faisant avec sérieux et j'espère je pense, une bonne qualité de gestion, ça met la pression donc il faut l'admettre, il faut comprendre aussi nos partenaires donc on est resté dans une discussion constructive avec le Département sur ce sujet.

La discussion n'est pas terminée, comme je vous le disais ; on peut aussi travailler avec nos partenaires pour qu'ils s'interrogent aussi sur leurs pratiques. On peut tous, et c'est ce qu'on fait sur la commune aujourd'hui, c'est ce qu'on demande à l'État de faire que lui, malheureusement, ne fait pas. Est-ce que tous les services qu'on fait sont pertinents ? Est-ce qu'on ne peut pas les revoir, les faire autrement... Tout ça, c'est des sujets qui sont notre quotidien et ça peut être le sujet aussi de notre partenaire.

On discute avec les AJD ou on discutera dans cet esprit-là aussi. Il faut regarder la réalité d'un pays qui perçoit 300 milliards de recettes et qui en dépense 450 milliards donc ça ne va pas durer longtemps cette affaire, qu'on le veuille ou non. Ce qui est difficile, enfin pour moi en tout cas aujourd'hui, c'est de constater que les conditions du redressement de l'État, qui est la base de tout en fait, ne sont pas réunies. C'est ça qui est extrêmement inquiétant et qui fait que finalement on fait du coup par coup, on tape sur là où on peut et sans visibilité ou sans vision à moyen terme. C'est ça qui est le plus difficile mais la réalité, on va y être confronté dans les années à venir ; ça c'est clair.

Pour revenir à notre délibération, malgré tout, on est libre ou pas de considérer que cette participation, il fallait la délivrer ou abandonner le service parce que malheureusement c'était ça le choix donc je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **CULTURE**

- 7. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**

- Modification des statuts de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais

- Rapporteur** : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Moi je porte une délibération de régularisation en fait sur la modification des statuts de la RCAVB, la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais. On rappelle, dans le début de cette délibération que le Conseil municipal en date du 12 juillet 2012, avait créé la RCAVB destinée à la gestion du pôle culturel.

Ensuite, cette même année, en octobre, il y a eu le CERCA qui a été créé et donc on explique qu'il y a eu une mutation de la licence de boissons de 3^{ème} catégorie à la RCAVB, exploitée par son représentant et donc qu'en fait il convient de modifier les statuts de la RCAVB donc pour rajouter cette fonction au directeur de la régie.

Cette délibération mérite un tout petit peu d'explication. Vous vous souvenez qu'en 2020 en fait, au niveau du fonctionnement du Briscope et donc de la RCAVB, on a fait passer la gestion des réservations et la gestion des bâtiments côté mairie et en fait c'est une régularisation. On n'avait pas récupéré la licence, l'exploitation de la licence de boissons de 3^{ème} catégorie. Comme vous avez les statuts à la page numéro 6, il a été rajouté simplement que dans les fonctions du directeur de la régie, le fait qu'il exploitait la licence de débit de boissons de 3^{ème} catégorie.

Le directeur en fait, vous le connaissez, c'est Monsieur Jean-Luc CHAMBÉRY donc auparavant, c'était toujours lui mais il le faisait pour le compte de la mairie et maintenant il le fait pour le compte de la RCAVB et donc c'est juste une régularisation ; c'est maintenant notifié dans les statuts.

Le CERCA donc a vu ce dossier le 19 février 2025. On l'a vu cette semaine le 9 avril en commission n°4 et donc il vous est demandé de valider cette modification des statuts.

M. Serge BÉRARD : C'est important parce que c'est grâce à cette délibération qu'on pourra aller boire une bonne bière au Briscope après !

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, vous pourrez en profiter. Il y a le spectacle en ce moment, effectivement.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions remarques sur cette délibération d'ordre, on peut dire ? Non. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci et pour conclure, Claude MARCOLET.

- **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE**

- 8. MINIBUS ASSOCIATIF**

- Modalités de prêt

- Rapporteur** : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Je vais vous parler de deux délibérations concernant l'une, la modification des modalités de prêt des bus associatifs, avec une convention qui a été légèrement modifiée.

Afin de soutenir le milieu associatif, la Ville de Brignais permet aux associations de Brignais d'emprunter, sous certaines conditions, deux minibus municipaux. Il y en a un qui appartient à la Ville qu'on avait racheté il y a deux ans et un qui est sous contrat de sponsoring. En fait, il est financé par des annonceurs qui mettent leurs publicités sur le bus donc c'est quelque chose qui ne coûte rien à la Ville à part l'entretien et le carburant est payé par les associations.

En cas d'emprunt, l'association doit signer avec la Ville une convention qui est l'objet de cette délibération ; une convention de prêt approuvée par le Conseil municipal donc en date du 17 et que nous avons amendée.

Devant une demande d'emprunt des minibus en forte augmentation, il devient nécessaire de préciser dans ladite convention les principes de priorisation des demandes, ainsi que les modalités de mise à disposition et de restitution. Il n'y a pas eu de problème particulier sur les restitutions ; quelques petites bricoles quelques fois mais c'est surtout sur la gestion des plannings qui est assez casse-tête donc ce qu'on a ajouté, c'est le fait de, alors il y a des gens qui nous mettaient des plannings sur une année donc ça, c'est possible mais de toute façon, on se réserve le droit éventuellement en fonction des demandes et des priorités, de confirmer seulement un mois avant l'utilisation du minibus le fait que l'association l'a.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive », a vu ce dossier. Je ne sais pas s'il y a des questions sur la délibération que vous avez pu lire. Il faut donc délibérer pour dire que la Ville met à disposition du milieu associatif deux minibus municipaux et approuver le nouveau modèle de convention de prêt des minibus tel que présenté dans l'annexe.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques à propos de ce service très apprécié des associations et qui marche bien depuis déjà pas mal d'années et qui est une belle offre en fait ; très utile ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

9. TARIFICATION DE PRESTATIONS DE SÉCURITÉ

Agents communaux qualifiés SSIAP

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : La deuxième délibération concerne donc la tarification des prestations de sécurité des agents communaux qualifiés SSIAP. Afin d'organiser le service de sécurité lors de manifestations grand public dans les bâtiments de la ville et à l'extérieur, la Ville de Brignais a recours soit au service du prestataire détenteur du marché public de gardiennage, donc des sociétés privées pour assurer la prestation d'agent qualifié Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) soit donc à nos propres agents qui disposent de cette qualification SSIAP 1.

Le service sera refacturé aux organisateurs selon les conditions prévues par la délibération du 19 juin 2024 portant sur la tarification et mise à disposition de salles et de prestations annexes. La présente délibération a pour objectif de préciser que le montant des tarifs appliqués aux agents qualifiés SSIAP 1 de la Ville de Brignais sont ceux applicables au marché public « Gardiennage » 2023-2027 qui sont pour rappel dans le tableau. On a des tarifs horaires de jour de 23,22 € TTC, les tarifs de nuit de 25,22 €, tarif du dimanche de 25,22 €, tarif du dimanche nuit à 27.86 €, férié à 46,44 € et tarif horaire jour férié de nuit à 48,77 €.

Qu'est-ce que ça veut dire en fait ? C'est surtout qu'il fallait une certaine équité pour des associations ou des utilisateurs de nos locaux qui avaient besoin de ces services. S'ils avaient été traités par du privé, il y a un prix et il y avait éventuellement un autre prix avec les SSIAP donc l'idée c'est d'uniformiser tout ça et qu'il y ait une équité entre les différents utilisateurs de ces services.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu ce dossier le 9 avril 2025.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver la tarification des prestations d'agents qualifié SSIAP 1 de la Ville de Brignais telle que prévue par le marché public en vigueur ; dire que les crédits de refacturation des frais annexes seront inscrits en recettes au fonctionnement au chapitre 70.

Mme Agnès BÉRAL : Est-ce que ça change quelque chose pour la rémunération de nos agents SSIAP ?

M. Claude MARCOLET : Non.

Mme Agnès BÉRAL : Parce que je n'étais pas en commission n°4 donc je n'ai pas posé la question.

M. Claude MARCOLET : Non, en fait c'est simplement vraiment une volonté d'équité qu'il y ait un tarif ; ça ne change pas énormément mais au moins il y a un seul tarif, que ce soit un agent municipal ou une société privée.

Mme Agnès BÉRAL : C'est donc la refacturation au niveau des associations.

M. Claude MARCOLET : Oui, au niveau des associations, tout à fait.

M. Serge BÉRARD : C'est la même prestation. Est-ce qu'il y a des questions ou des précisions sur cette délibération très clairement explicitée par M. MARCOLET ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. On arrive au terme de ce Conseil municipal pour les délibérations. Il y a des décisions à présenter.

• INFORMATIONS

1. Décisions du Maire

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : *Nous avons deux décisions ce soir. La première, en date du 28 mars 2025. Il s'agit des résultats des ventes aux enchères qu'on a proposé donc du matériel qui est réformé pour la collectivité. Vous avez la liste des biens qui ont été mis à la vente : une tondeuse KUBOTA, un Citroën NEMO, un Peugeot PARTNER et un appareil de contrôle de poteau incendie et vous avez en face les prix de vente qui ont été validés donc 3 600 € pour la tondeuse, 4 300 € pour le Citroën, 1 900 € pour le Peugeot PARTNER et 300 € pour l'appareil de contrôle du poteau incendie. Le Maire a pris la décision de valider ces prix et de valider la vente aux personnes qui ont fait les meilleures offres.*

M. Serge BÉRARD : Si nous avons une trentaine de tondeuses, on aurait pu payer le Dilico...

Mme Clémentine HOCHART : *Et la vente de la tondeuse n'a aucun lien avec la mise en place de la tonte différenciée, je précise aussi.*

Deuxième décision, en date du 3 avril 2025. Cette fois-ci, c'est avec l'entreprise la Menuiserie BEAL et il s'agit du marché de travaux pour la réhabilitation thermique de l'école André Lassagne, le lot numéro 4, donc toutes les menuiseries extérieures et le montant est de 318 000 € hors-taxe et c'est la CAO du 13 janvier qui a validé cette attribution ; travaux qui auront lieu cet été. Et c'est tout pour les décisions.

M. Serge BÉRARD : Merci beaucoup.

2. Informations diverses

Rapporteur : Serge BÉRARD

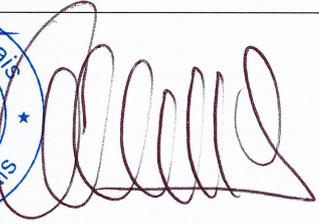
M. Serge BÉRARD : Alors avant de conclure, je ne sais pas s'il y a des questions ou des remarques qui auraient pu venir à l'esprit de l'un ou de l'autre. Je vais juste vous donner une petite information. J'ai déjà parlé des ouvrages écrêteurs et je vais en reparler puisqu'il y a quelques jours, le SMAGGA a voté les avant-projets. Vous savez qu'on avait fait, j'avais évoqué ici même la réunion publique qui s'était tenue à propos de l'ouvrage écrêteur de la Vallée en Barret.

De façon unanime, et j'en suis très heureux, le SMAGGA a donc décidé de poursuivre sur ces projets, sur les avant-projets tels qu'ils ont été définis, tels qu'ils ont été présentés dans les réunions publiques et je tiens à remercier toutes nos... ; parce que finalement, nous sommes une commune fortement impactée mais il faut remercier toutes les communes qui sont en amont, qui elles finalement, ne sont pas impactées mais qui jouent le jeu, qui participent au financement et il y a un élan de solidarité sur ce sujet qu'il faut souligner et on ne remerciera jamais assez nos collègues qui poursuivent donc unanimement et qui voient l'intérêt de ce projet qui, je l'espère, sera réalisé dans les délais qui seraient 2029-2030.

Enfin en tout cas, le SMAGGA maintenant a la porte ouverte pour avancer et réaliser ça dans ces délais. On aura bien entendu des études d'impact complémentaires puisque maintenant que les projets sont bien précisés sur l'ensemble des territoires et notamment sur la Vallée en Barret et on aura également, à la suite de ces études d'impact, une déclaration d'utilité publique qui donnera ouverture à des débats, des réunions publiques...pour finaliser le projet et permettre à chacun de s'exprimer.

Voilà pour ce qui me concerne. J'ai terminé et s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 32

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 21 mai 2025  
Nicolas KELEN (Secrétaire du Conseil municipal du 15 avril 2025)	Le 21 mai 2025 
Mise en ligne le : 26/05/25	